

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail



MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

18^{ÈME} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES
EN EAU DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SUR L'EAU DU 19 AU 21 JUIN 2023 A
GENEVE (SUISSE)

~~~~~

PROGRES REALISES PAR LA CÔTE D'IVOIRE EN VUE DE L'ADHESION A LA  
CONVENTION ET LES PROCHAINES ETAPES

-----

Monsieur le Président de séance,

Distingués membres du Groupe de Travail de la gestion intégrée des ressources en eau en vos rangs, grades et qualités, tout protocoles observés.

C'est un honneur pour la Côte d'Ivoire, d'intervenir à l'occasion de la 18<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de la convention sur l'eau et, permettez-moi avant tout propos d'adresser les remerciements de mon pays au Secrétariat de la convention pour la présente invitation et surtout pour sa totale disponibilité.

### **Distingués membres du Groupe de Travail ;**

Dès l'ouverture de la Convention sur l'eau à l'adhésion universelle en 2016, la Côte d'Ivoire a démarré son processus d'adhésion. Celui-ci a été marqué par plusieurs étapes dont la plus importante est l'adoption du projet de loi portant adhésion à la Convention sur l'eau par les institutions ivoiriennes d'abord :

- par le Gouvernement en Janvier 2022, ensuite ;
- par l'Assemblée Nationale en décembre 2022, enfin par ;
- le Sénat en mai 2023.

Cette dernière étape qui autorise la ratification du projet de loi par le Président de la République, est la manifestation de la volonté des Autorités ivoiriennes à s'inscrire dans la vision partagée par la communauté internationale et, de s'engager avec elle pour relever les défis liés à l'eau.

Monsieur le Président, je suis donc heureux de porter à la connaissance de l'ensemble des distingués membres du Groupe de travail, les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire en vue de son adhésion à la Convention sur eau, dont les instruments d'adhésion seront transmis au Secrétariat de la Convention par la voie qui est d'usage.

Les prochaines étapes qui nous restent sont assurément l'élaboration d'un plan d'action lié à la Convention et sa mise en œuvre. C'est pour quoi, à l'instar de certains pays ayant déjà adhésés à cet important instrument juridique, la Côte d'Ivoire sollicite un accompagnement en vue de faciliter et d'accélérer l'élaboration de son plan d'action pour relever les défis liés à sa mise en œuvre.

Je vous remercie.